

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

**Budget primitif
2023
Budget principal**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29
Présents à la séance :
26

Le Conseil a été
convoqué le :
28 mars 2023

La liste des délibérations a
été publiée et affichée

- 7 AVR. 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS (**3 avril 2023**)

Le Conseil Municipal s'est réuni le trois avril deux mille vingt-trois à 19h00, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BEAUDET Marie-Pierre, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane, BEAUDET Adrien, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent.

Etaient excusées MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à Laurent VOISIN, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc.

Absent : GARLET Teddy.

Rapporteur : Florian DUVERNAY

EXPOSE

Il est donné connaissance aux conseillers municipaux de la note de présentation brève et synthétique qui accompagne la proposition de budget primitif du budget principal pour l'année 2023.

Voici la synthèse des équilibres budgétaires :

Le budget principal de la Ville s'équilibre :

- En fonctionnement 12 144 348 €
- En investissement 7 627 713.60 €

Soit un budget d'un montant total de 19 772 061.60 €

Le conseil municipal doit se prononcer sur la proposition de Budget Primitif du budget principal pour l'année 2023.

DELIBERATION

VU la note de proposition brève et synthétique de proposition du budget primitif,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 24 mars 2023,

Le rapporteur entendu,

Après interventions de JP. PETIT, P. LOPEZ et Mme le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL

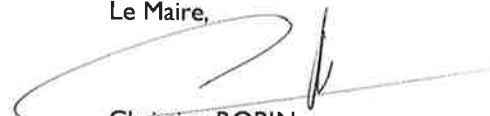
Après en avoir délibéré, avec 4 abstentions de P. LOPEZ, C. RACINNE, B. JETON-DESROCHES, JP PETIT et 2 votes contre de L. VOISIN et A. MONTEIX.

ADOpte la proposition de Budget Primitif du budget principal pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Christine ROBIN



Acte rendu exécutoire
après réception en Préfecture
le 7 AVR. 2023
et publication ou notification
du 7 AVR. 2023

Le Maire,

Pour le Maire,

l'adjoint délégué

Claudine GAGNEAU

